

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141106-2014_B413-DE
Date de télétransmission : 13/11/2014
Date de réception préfecture : 13/11/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B413

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n°2010M024 pour un transfert d'exécution du marché d'un co-traitant - Réserves du Musée Granet

Le 6 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à LAGIER Robert – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque, donne pouvoir à MEÏ Roger

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_06

BUREAU DU 6 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Philippe CHARRIN

Co-rapporteur : Jean-François CORNO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n°2010M024 pour un transfert d'exécution du marché d'un co-traitant - Réserves du Musée Granet

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'autoriser la signature d'un avenant n°2 au marché complémentaire de maîtrise d'œuvre relatif au projet de Centre de Conservation des Œuvres du Musée Granet, ayant pour objet la substitution d'un cotraitant à un autre, suite à une opération de fusion absorption.

Exposé des motifs :

En sa séance du 11 juin 2010, le Bureau communautaire approuvait le marché de Maîtrise d'Oeuvre n° 2010M024 du groupement conjoint non solidaire Nicolas CREGUT/ Laurent DUPORT/ Beterem Ingénierie, pour le projet de Centre de Conservation des Œuvres du Musée Granet.

Par délibération du 10 juin 2011, le Bureau communautaire approuvait un avenant n°1 à ce marché, avenant validant l'Avant-Projet-Détaillé (APD) et arrêtant le coût prévisionnel des travaux à 1 950 000 € HT (valeur janvier 2011).

Le présent avenant n°2 a pour objet de prendre en compte la modification de personnalité juridique du co- traitant Beterem Ingénierie.

En effet, par courrier en date du 6 août 2014 la CPA a été saisie de la fusion de la société par action simplifiée Beterem Ingénierie avec la société TPF Ingénierie, qui détenait jusqu'à présent 100% du capital de Beterem Ingénierie. Cette dernière reprend donc l'ensemble des droits et obligations souscrits par Beterem Ingénierie au titre du marché sus mentionné.

La société TPF Ingénierie fournit l'ensemble des documents et renseignements attestant de sa capacité à exécuter le marché ainsi qu'un nouveau RIB. Elle est à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Le présent avenant a donc pour objet de permettre la continuation du marché.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1er Août 2006, pris en ses articles 33 et 57 à 59 ;

VU la délibération N° 2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation à signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération n° 2010_B214 du Bureau communautaire du 11 juin 2010 approuvant l'attribution et la signature du marché de maîtrise d'œuvre n°2010M024 ;

VU la délibération n° 2011_B238 du Bureau communautaire du 10 juin 2011 approuvant l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2010M024.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°2 ci-joint relatif au marché complémentaire n° 2010M024 de Maîtrise d'Oeuvre pour le projet de Centre de Conservation des Œuvres du Musée Granet, n'entraînant aucune incidence financière ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement.



INTITULE DU MARCHE

« RESERVES DU MUSEE GRANET_MAITRISE D'OEUVRE »

AVENANT N° 2

AU MARCHE N° 2010M024 du 6 juillet 2010

Titulaire : **SARL Nicolas CREGUT**
Groupée avec EURL D'ARCHITECTURE DUPORT
Et BETEREM .

AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex 1
Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

Et le groupement conjoint non solidaire :

SARL D'ARCHITECTURE NICOLAS CREGUT
7 Boulevard Talabot
30 000 NIMES
RCS : 433 857 232
Représentée par Monsieur Nicolas CREGUT

EURL D'ARCHITECTURE LAURENT DUPORT
7 Boulevard Talabot
30 000 NIMES
RCS: 488 248 527
Représentée par Monsieur Laurent DUPORT

BETEREM Ingénierie
62 Boulevard LAZER
13 010 MARSEILLE
RCS : 420 806 994
Représentée par Monsieur Eric GOUIS

d'autre part,

<p>Marché N° : 2010M024 Date de notification du marché : 06 juillet 2010 Montant H.T. du marché initial : 196 795,70 euros Montant H.T. du marché après l'avenant n°1 du 12 juillet 2011 : 208 650,00 euros</p>
--

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 5.

Etant préalablement exposé que :

La Communauté du Pays d'Aix a notifié le 6 juillet 2010 au groupement Nicolas CREGUT, Laurent DUPORT et BETEREM Ingénierie, un marché ayant pour objet les missions de maîtrise d'œuvre relative à l'opération de réalisation des réserves du Musée GRANET.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 juillet 2014, la société BETEREM Ingénierie a fusionné avec la société TPF Ingénierie. Cette fusion, entraînant la dissolution de la société BETEREM Ingénierie, a été publiée au JAL du 12 Août 2014.

Le présent avenant a donc pour objet de permettre la continuation du marché.

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de transférer l'exécution du marché n° 2010M024 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre relative à l'opération de réalisation des réserves du Musée GRANET.

ARTICLE 2. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'Article n°1 de l'acte d'engagement :

« Je soussigné, contractant groupés solidaires :

NOM et PRENOM : **Eric GOUIS**.....

A compléter, au choix, selon la nature de l'entreprise

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à :

.....
.....
.....

OU

Agissant au nom et pour le compte de la Société (1) :

BETEREM.....

Au capital de : **2 310 000 €**.....

Ayant son siège social à :

62 Boulevard LAZER – 13 010 MARSEILLE.....

.....Téléphone : Agence d'Aix en Provence : **04 91 23 77 50**

Immatriculé(e) à l'INSEE :

1. N° identité d'établissement (SIRET) : **420 806 994**.....

2. Code d'activité économique principale (APE) : **7112B**.....

3. N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (2) :

1998 B 02256 - MARSEILLE.....

- intitulé complet et forme juridique de la société
- remplacer, s'il y a lieu "registre du commerce et des sociétés" par "répertoire des métiers" »

est modifié comme suit :

Je soussigné, contractant unique :

NOM et PRÉNOM : **Frédéric LASSALE, Directeur Général de TPF Ingénierie**

A compléter, au choix, selon la nature de l'entreprise

Agissant en mon nom personnel
Domicilié à :

OU

Agissant au nom et pour le compte de la Société (1) : **SAS TPF Ingénierie**
Au capital de : **3 885 000 €**

Ayant son siège social au **62 Boulevard LAZER LE WILSON_ BP 30113 (13 363) MARSEILLE**
Téléphone : **04 91 23 70 50**

Immatriculé(e) à l'INSEE :

- N° identité d'établissement (SIRET) : **420 606 188 00027**
- Code d'activité économique principale (APE) : **6430Z**
- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (2) : **MARSEILLE B 420 606 188**

(1) intitulé complet et forme juridique de la société

(2) remplacer, s'il y a lieu "registre du commerce et des sociétés" par "répertoire des métiers"

ARTICLE 3. - PAIEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations dues au titre du présent marché seront rémunérées dans les conditions fixées au marché. Le paiement des sommes dûes se fera sur le compte bancaire de la société TPF Ingénierie compte ouvert auprès de la Société Marseillaise de Crédit (RIB joint).

ARTICLE 4. - ENGAGEMENT DU NOUVEAU TITULAIRE DU MARCHE

La société TPF Ingénierie s'engage à exécuter les prestations dans les conditions de délai, prix, consistance et qualité telles que définies au marché.

ARTICLE 5. - CLAUSE DE RENONCEMENT AUX RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 6. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°2, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A Aix en Provence, le

A Aix en Provence, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le mandataire du marché

Pour le Président et par délégation,
Président de commission, délégué à la Culture et
aux équipements culturels

(signature et cachet de la société)

Philippe CHARRIN

Société Marseillaise de Crédit 

L'utilisation de ce relevé permet d'éviter
les erreurs ou retards qui pourraient
résulter d'indications incorrectes dans la
transmission de vos références bancaires.

Titulaire du compte TPF FRANCE

CODE BANQUE	CODE AGENCE	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB	DOMICILIATION
30077	04881	21550500200	31	MARSEILLE NORD ENTR

IBAN (International Bank Account Number) FR76 3007 7048 8121 5505 0020 031

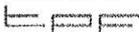
Code BIC (Bank Identifier Code) : SMCTFR2A

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN

Partie réservée au destinataire du relevé

Adresse : les Docks – Atrium 10.6
BP 97614
10, place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 02

MEMBER OF



TPF Ingénierie

Siège social : 62 Bd Lazer BP 30113 – 13363 MARSEILLE cedex 10 - Tél. 33 (0)4 91.23 77 50 – Fax 33 (0)4 91 25 29 87

S.A.S au capital de 3 885 000 € – RCS MARSEILLE B 420 606 188 – N°TVA FR 90 420 606 188

DGST - Courrier Arrivé le: 13/08/14

T PENNEC	S LEANDRI	
Y COULET	E LEBAUPE	
R PENNEC	A BASSI	
D WEIBEL	D DURAND	
V SENAME		
Autres :		

Communauté d'Agglomération
du Pays d'Aix-en-Provence
COURRIER ARRIVE LE:

11 AOUT 2014

N° 125/10

CPA
SERVICE DES BATIMENTS
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Courrier arrivé le

18 AOUT 2014

Direction des Batiments

Objet: Fusion
Code: 1 D0371

Affaire : REALISATION DES RESERVES DU MUSEE GRANET OPC - CPA
Références contrat : 2010 01 J MAPA 025 00 00
Date : 06/08/2014

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que l'ensemble des activités de la société par actions simplifiée **BETEREM Ingénierie** a été regroupé au sein de l'entité juridique existante **TPF Ingénierie** (anciennement dénommée TPF France) par décision de l'actionnaire unique approuvée en Assemblée Générale Extraordinaire le 31 juillet 2014.

Cette fusion, motivée par un désir de simplification de l'organisation de notre groupe d'ingénierie, permettra de renforcer les complémentarités techniques et commerciales au sein de TPF Ingénierie, qui détenait jusqu'à présent 100% du capital social de BETEREM Ingénierie.

TPF Ingénierie regroupe plus de 400 collaborateurs spécialisés en ingénierie du bâtiment, en infrastructure, en énergie et intervenant dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du logement et du tertiaire, de l'hôtellerie, de l'industrie, de la culture et des équipements sportifs. L'ingénierie de proximité étant au cœur de nos valeurs, notre organisation géographique comprend désormais 30 agences et 5 directions régionales, le siège social restant quant à lui basé à Marseille.

Ce regroupement au sein de TPF Ingénierie contribuera également à vous offrir des garanties professionnelles et financières renforcées.

L'ensemble des droits et obligations résultant des contrats conclus avec BETEREM Ingénierie sont repris dans leur intégralité par **TPF Ingénierie**. Il en sera de même pour les engagements résultant des offres qui vous auraient été remises par BETEREM Ingénierie ainsi que pour tous autres types d'engagements.

En effet, les opérations de BETEREM Ingénierie sont, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme rétroactivement accomplies par TPF Ingénierie depuis le 1^{er} janvier 2014.

Dans l'attente du prochain extrait Kbis de TPF Ingénierie reprenant les modifications susvisées, vous trouverez, ci-joint, l'extrait Kbis de la société sous son ancienne dénomination « TPF France » (extrait du 24/07/2014) et l'attestation de publication de l'avis de dissolution de BETEREM Ingénierie dont l'insertion est prévue le 12 août 2014 dans le journal d'annonces légales LA PROVENCE.

Vos interlocuteurs resteront dans l'avenir, pour ces contrats et ces engagements, ceux que vous avez connus jusqu'à ce jour. Ils sont, bien entendu, à votre disposition pour procéder avec vous à toutes les opérations de régularisations administratives et/ou juridiques y afférent.

Vous retrouverez donc au sein de TPF Ingénierie à la fois la réactivité et la relation de proximité que vous avez pu connaître jusqu'à présent avec des références, compétences et moyens consolidés.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Frédéric LASSALE
Directeur Général de TPF Ingénierie




TPF Ingénierie

Siège social : 62 Bd Lazer BP 30113 – 13363 MARSEILLE cedex 10 - Tél. 33 (0)4 91 23 77 50 – Fax 33 (0)4 91 25 29 87
S.A.S au capital de 3 885 000 € – RCS MARSEILLE B 420 606 188 – N°TVA FR 90 420 606 188

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
au 24 Juillet 2014

IDENTIFICATION

Dénomination sociale TPF FRANCE
Numéro d'immatriculation 420 606 188 R.C.S. MARSEILLE
Date d'immatriculation 22/10/1998

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Adresse du siège 62 Boulevard LAZER LE WILSON 13010 MARSEILLE
Forme juridique Société par actions simplifiée
Capital 37 000,00 Euros
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre
Durée de la personne morale Jusqu'au 22/10/2097
Constitution Au greffé du Tribunal de Commerce de MARSEILLE
Dépôt d'actes constitutifs N° 9551 du 22/10/1998
Journal d'annonces légales L'AGRICULTEUR PROVENCAL du 23/10/1998

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE

Président

Nom / Prénoms SPITAEELS Thomas
Date et lieu de naissance Le 21/04/1961 à UCCLES (BELGIQUE)
Nationalité Belge
Demeurant 14 Avenue Juliette UCCLES (BELGIQUE)

Directeur général

Nom / Prénoms LASSALE Frédéric
Date et lieu de naissance Le 24/04/1968 à MONTPELLIER (34)
Nationalité Française
Demeurant 330 Chemin du Mas de cournon 30900 NIMES

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination CABINET CCA SARL
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse 43 Rue DE LA BOURSE 69002 LYON

Commissaire aux comptes suppléant

Nom / Prénoms SCHMID JEAN LOUP
Date et lieu de naissance Le 12/09/1949 à LYON 2ème (69)
Nationalité Française
Demeurant 43 Rue DE LA BOURSE CABINET CCA 69002 LYON

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. NANTERRE Etablissement principal

EUROSUD PROVENCE MARSEILLE
Tél. 04 91 84 80 19 - Fax 08 05 40 00 80
- ATTESTATION DE PARUTION
Partition(s) le(s) : 12/08/2014
dans La Provence

TPF FRANCE

Substituée en TPF INGENIERIE

Société par actions simplifiée

Au capital de 37.000 euros porté à 3.885.000 euros

Siège social : 62 boulevard Lazer - Le Wilson - 13010 Marseille

420 606 188 RCS Marseille

OUEST COORDINATION

Société par actions simplifiée

Au capital de 60.000 euros

Siège social : 39 rue de la Villeneuve

Centre d'Affaires La Découverte

Immeuble Cordouan - 56100 Lorient

309 230 985 RCS Lorient

BETEREM INGENIERIE

Société par actions simplifiée

Au capital de 2.310.000 euros

Siège social : 62 boulevard Lazer - Le Wilson

13010 Marseille

420 806 994 RCS Marseille

AVIS DE FUSION ET DE DISSOLUTION

Le 31 juillet 2014, l'associé unique de la société TPF FRANCE, a :

- 1) approuvé le projet de fusion établi le 31 juillet 2014 avec la société OUEST COORDINATION, société par actions simplifiée au capital de 60.000 euros, dont le siège social est situé au 39 rue de la Villeneuve - Centre d'Affaires La Découverte - Immeuble Cordouan - 56100 Lorient, immatriculée au RCS de Lorient sous le n° 309 230 985, les apports effectués et leur évaluation.

La société TPF FRANCE étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société OUEST COORDINATION depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal de Commerce de Marseille et de Lorient, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital et la société OUEST COORDINATION a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Le mali de fusion s'est élevé à 887.653 euros.

- 2) approuvé le projet de fusion établi le 31 juillet 2014 avec la société BETEREM INGENIERIE, société par actions simplifiée au capital de 2.310.000 euros, dont le siège social est situé au 62 boulevard Lazer - Le Wilson - 13010 Marseille, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 420 806 994, les apports effectués et leur évaluation.

La société TPF FRANCE étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société BETEREM INGENIERIE depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal de Commerce de Marseille, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital et la société BETEREM INGENIERIE a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Le boni de fusion s'est élevé à 4.559.029 euros.

- 3) décidé de modifier l'objet social de la Société et de mettre à jour l'article 2 des statuts de la Société comme suit :

« ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

la réalisation d'études techniques et économiques, de prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre, d'études de réalisation et de suivi de chantier relatives au bâtiment, au génie civil, à l'aménagement et aux infrastructures, au domaine de l'eau et de l'environnement et au domaine de l'énergie et de la transition énergétique, et plus généralement à toutes prestations d'ingénierie et toutes activités connexes ;

- la maîtrise d'œuvre, la direction de chantier, l'ordonnancement, la coordination, la planification, le pilotage, les expertises, les vérifications techniques ainsi que l'assistance technique auprès des participants à l'acte de construire dans les domaines ci-dessus listés, toutes missions liées à l'hygiène et à la sécurité dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, et toute mission d'audit et de diagnostic ainsi que les formations professionnelles se rattachant aux activités précitées, et généralement toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités ci-dessus ;
 - l'expertise judiciaire ou amiable dans les domaines ci-dessus ;
 - toutes missions de conseil, d'assistance à maître d'ouvrage, de maîtrise d'ouvrage déléguée et plus généralement toutes missions relatives à la gestion de projet ;
 - toutes études techniques relatives à l'exploitation et de la maintenance ainsi que toutes prestations permettant l'exploitation et la maintenance des bâtiments et des infrastructures ;
 - tous actes de promotion immobilière ;
 - toutes actions de formation technique, en organisation et en management et plus généralement relatives aux métiers ci-dessus mentionnés ;
 - la prise à bail commercial ou à crédit-bail de tous immeubles nécessaires à l'exploitation. »
- 4) décidé de modifier la dénomination sociale de la Société et, corrélativement, de mettre à jour l'article 3 des statuts comme suit :
- « Article 3 – Dénomination sociale*
- La société a pour dénomination : « TPF Ingénierie ».*
- La société a pour sigle : « TPF.I » ».*
- Le reste de l'article 3 demeure inchangé.
- 5) décidé de nommer, en qualité de Président de la Société, la société « FL Management », société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros dont le siège social se situe 50 rue Vacon – 13001 Marseille, en cours d'immatriculation au RCS de Marseille, représentée par son gérant, Monsieur Frédéric Lassale, né le 24 avril 1968 à Montpellier (34), de nationalité française, demeurant 50 rue Vacon – 13001 Marseille, en remplacement de Monsieur Thomas Spitaels, président démissionnaire.
- 6) décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 3.848.000 euros pour le porter de 37.000 euros à 3.885.000 euros par incorporation de réserves et création de 52.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 74 euros chacune. Les articles 6 et 7 des statuts de la Société relatifs aux « Apports » et au « Capital social » ont été modifiés corrélativement.

Pour avis

EUROSUD PROVENCE MARSEILLE
 Tél. 04 91 84 80 19 - Fax 08 05 40 00 80
 - ATTESTATION DE PARUTION -
 Parution(s) le(s) 17/08/2014
 dans La Provence

13

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n°2010M024 pour un transfert d'exécution du marché d'un co-traitant - Réserves du Musée Granet

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée par la délibération n°2014_A184 du 14 octobre 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



13 NOV. 2014